PRÉFET
DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

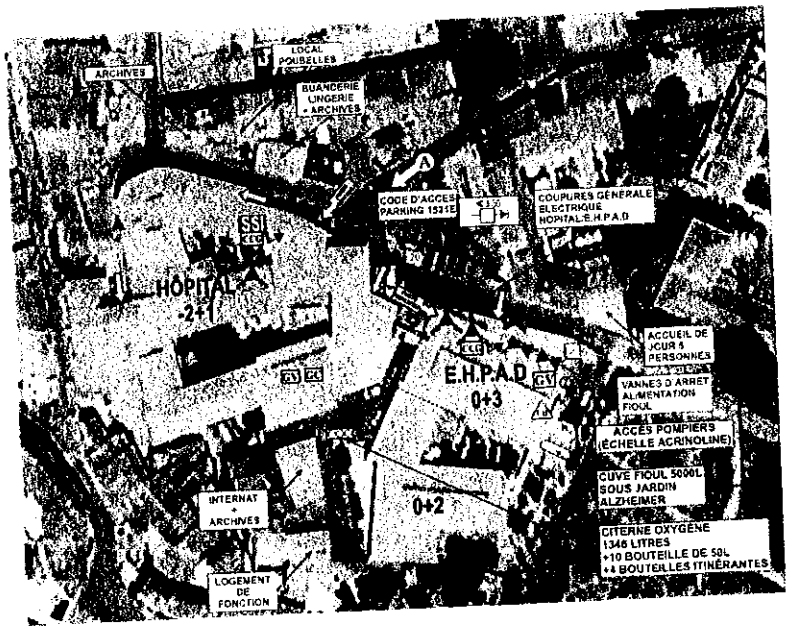
CCDSA
de Vaucluse

Commission Intercommunale de Sécurité de VAISON-VENTOUX

ETABLISSEMENT	
Nom de l'établissement	CENTRE HOSPITALIER
Commune	VAISON LA ROMAINE.
Adresse	Rue Camille Pelletan
Classement	Effectif public : 358 personnes Effectif personnel : 51 personnes TOTAL : 409 personnes Type : U - Etablissements de soins Catégorie : 3e catégorie.
Responsable de l'établissement	M. Blaise CHAMARET
Textes applicables	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R.143-1 à 47), Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié. Arrêté du 25/06/1980 modifié. Dispositions particulières : • Arrêté du 10/12/2004 modifié : type U
Inscrit au logiciel WEBPREV sous le n°	E84137-00007

COMMISSION DE SECURITE	
Type de commission de sécurité	Commission intercommunale de sécurité Vaison-Ventoux
Objet de la visite	Visite Périodique
Date de la visite	13 mai 2024
Président (e)	M. Alain BERTRAND, Maire de St Romain en Viennois
Membres de la commission présents avec voix délibérative	Commandant Laurent SAISON, SDIS de Vaucluse et rapporteur M. Jérôme BECH, Agent intercommunal Mme Dany MANIN, Conseillère municipale de Vaison la Romaine
Assistaient également	M. Blaise CHAMARET, Directeur du CH M. Serge BOISSIER, Service Technique CH M. Lionel DUMAS, SAS DL Consultant M. Thierry SOULIER, technicien SIEMMENS

DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT



L'établissement objet de la présente visite est composé de deux bâtiments reliés entre eux par une passerelle, abritant d'une part le centre hospitalier et d'autre part l'EHPAD Frédéric Mistral. Ces deux bâtiments ne forment qu'un seul Etablissement Recevant du Public au sens de l'article GN 2 du règlement de sécurité.

L'ensemble bâtimentaire de forme complexe est implanté dans le centre-ville de Vaison-la-Romaine sur un terrain en pente. La partie Ouest abritant le centre hospitalier est composé de 6 niveaux avec des accès de plain-pied sur les 4 niveaux bas, seuls les niveaux R+1 et R+2 sont à considérer comme des étages. Pour la partie Est qui accueille l'EHPAD, celle-ci est à R+4.

- Centre hospitalier :
 - Niveau – 6 (10% de la surface au sol) :
 - Chapelle/Sacristie.
 - Vestiaire.
 - Bureau atelier.
 - Réserve technique.
 - Niveau -4 (50 % de la surface au sol) :
 - 4 postes de consultation.
 - Accueil.
 - Local informatique.
 - Pharmacie, atelier, locaux divers.
 - Niveau -3 (10% de la surface au sol) :
 - 3 Chambres.
 - Infirmerie.
 - Niveau -2 (100% de la surface au sol) :
 - Service Unité Hospitalisation Courte Durée (UHCD).
 - Service des urgences.
 - Unité d'hospitalisation de jour.
 - Salle de réunion, bureaux, postes de consultation.
 - Balnéothérapie/Kinésithérapie/Ergothérapie.
 - Réfectoire.
 - Buanderie/lingerie.
 - Niveau -1 (10% de la surface au sol) :
 - Secrétariat.
 - Salles de réunion.
 - Bureaux.
 - Niveau 0 (100% de la surface au sol) :
 - Service de médecine.
 - Service de radiologie.
 - Service cardiologie.
 - 24 chambres.
 - Zones de bureaux.
 - Lingerie.
 - Locaux technique/rangement.
 - Archives.
 - Accueil.
 - Local SSI.
 - Niveau 1 (15% de la surface au sol) :
 - Service Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) de 13 lits.
 - Bureau de soins (médecin, ...).
 - Salon.
 - Locaux réserve/rangement.

- Niveau 2 (15% de la surface au sol) :
 - Service SMR de 13 lits.
 - Bureau de soins (médecin, ...)
 - Locaux réserve/rangement.

- EHPAD Frédéric Mistral :
 - RDC :
 - Hall d'accueil, Administration.
 - Parc de stationnement pour le personnel.
 - Locaux techniques, chaufferie, poste EDF, installation fixe gaz médicaux (+ réserves bouteilles 02).
 - Vestiaires du personnel et atelier technique.
 - Locaux réserve/rangement.
 - R+1 :
 - Unité d'hébergement de psychiatrie vieillissante de 12 lits.
 - Unité d'hébergement de long séjour de 18 lits.
 - Zone restauration (Cuisine, chambres froides, salon, réfectoire, ...).
 - Tisanerie.
 - Locaux réserve/rangement.
 - Locaux préparation médical.
 - R+2 :
 - Unité d'hébergement de psychiatrie vieillissante de 15 lits.
 - Unité d'hébergement pour personnes valides de 20 lits.
 - Locaux de soins (médecin, ...)
 - Tisanerie.
 - Locaux réserve/rangement.
 - R+3 :
 - Unité d'hébergement Alzheimer de 15 lits.

Le centre hospitalier comprend également plusieurs bâtiments annexes séparés et isolés :

- Service technique/Local poubelles.
- Logement de fonction.
- Internat/Archive.

ACCES ET DESSERTE

L'établissement est desservi par les rues Louis Raynaud et Camille Pelletan, voies engin d'environ 4 m de large permettant d'accéder aux façades Nord Est et Ouest.

Le plancher bas du dernier niveau recevant du public est à plus de 8 m de l'accès des secours.

L'établissement dispose de deux façades accessibles Nord et Est disposant de baies ouvrantes permettant d'accéder à chaque niveau recevant du public conformément aux articles U-7.

Deux aires de stationnement pour l'échelle aérienne sont identifiées :

- Monté de l'hôpital.
- Voie de service entre l'hôpital et l'EPAD.

CLOISONNEMENT

Conception de la distribution intérieure en zone U-10.

DESENFUMAGE

Désenfumage mécanique des circulations horizontales communes. Les commandes des dispositifs de désenfumage sont automatiques et asservies au système de détection incendie.

Nota pour l'EHAPD : Mise en place d'un désenfumage mécanique pour l'ensemble hall – bureau, mise en place de deux nappes de DI dans les bureaux ouverts en partie haute, isolement des 2 locaux archives (V<50 m³) en locaux à risque moyen.

Les ventilateurs sont réalimentés automatiquement par le groupe électrogène en cas de défaillance de la source normal d'électricité.

Désenfumage naturel des escaliers équipés d'ouvrant ou exécutoire en partie haute actionnés par commande manuelle au rez-de-chaussée.

DEGAGEMENT

Pour l'Hôpital
Les niveaux supérieurs et inférieur sont accessibles depuis le RDC par 2 escaliers et 2 ascenseurs

Pour l'EHPAD
Les niveaux supérieurs sont accessibles depuis le RDC par 4 escaliers (dont 2 extérieurs) et 2 ascenseurs

Les circulations horizontales ont une largeur de 2 UP minimum.

L'ensemble des portes de recoupement sont asservies au SSI.

Présence d'une porte automatique coulissante au niveau de l'accueil EPADH, CH et au service des urgences.

Pour des raisons d'exploitation, le verrouillage de certaines portes a été validé pour l'unité Alzheimer.

Nota : La double porte séparant directement le local scanner de la circulation est une porte spéciale permettant l'accès des brancards. Celle-ci est composée de deux vantaux de 80 kg chacun, plombés et anti rayon X. Afin d'éviter que cette porte soit ouverte par quiconque, cette dernière est placée sous contrôle d'accès et motorisée pour faciliter l'ouverture. En cas de déclenchement du processus d'alarme (DM ou DI), la motorisation est débrayée et elle retrouve un fonctionnement normal. En cas de nécessité, le local scanner dispose d'une autre sortie de 2 UP sans avoir à passer par cette porte.

LOCAUX A RISQUE INDENTIFIES

Moyens : Atelier technique/local accès ambulance/stockage gaz / pharmacie /
Lingerie/buanderie /blanchisserie / réserves /locaux déchet / Archive / techniques rangements.

COUPURES D'URGENCES

Electrique : Au niveau SSI et Hall EHPAD.

Gaz : Au niveau de la chaufferie.

Ventilation : Au niveau SSI.

Oxygène : Proximité installation de fluide.

MOYENS DE SECOURS

L'établissement est équipé d'un système de sécurité incendie de catégorie A associé à une alarme de type 1 permettant de diffuser une alarme sélective sans temporisation. La détection a été étendue à l'ensemble de l'établissement.

Le SSI est installé au RDC de l'hôpital dans un local identifié et protégé. Ce dernier dispose d'un bloc portatif d'éclairage, des divers plans (ZA, ZD, ...).

A chaque niveau est présent un tableau répétiteur d'alarme sur lequel est reporté synthétiquement les informations d'alarme feu provenant du système de détection incendie. Des indicateurs d'action sont installés sur chaque local détecté.

Présences d'extincteurs adaptés aux risques.

L'établissement dispose d'une ligne téléphonique secourue par groupe électrogène.

POINTS PARTICULIERS/HISTORIQUE

L'établissement dispose d'un système de vidéosurveillance dont les écrans de report sont installés dans un local informatique au niveau de l'EHPAD.

Les commandes manuelles des ventilateurs mécanique sont située au niveau - 2 dans une zone dénommée « catacombes ».

Un pass clé général se trouve au SSI pour les secours.

L'établissement est équipé d'un groupe électrogène.

Présence d'une cuve de fioul de 5000 l.

Citerne Oxygène 1346 L + Stockage bouteilles 02.

L'établissement a fait l'objet d'un plan ETARE dont la dernière version date du 22/05/2018.

L'exploitant précise que son établissement a fait l'objet de modifications depuis la dernière visite :

- Implantation d'un scanner, modification de l'entrée du centre hospitalier, agrandissement de locaux dans le patio et le déplacement du SSI ;
- Aménagement de bureaux dans le hall d'entrée de l'EHPAD ;
- Agrandissement de la cuisine au R+1 de l'EHPAD.

HISTORIQUE DES VISITES DE LA COMMISSION DE SECURITE

Date de la dernière visite	12/01/24	**Avis Favorable**	Visite réception de travaux AT : 084 137 22 N0010 084 137 23 N0002 084 137 23 N0006
Autres visites	15/03/2021	**Avis Favorable**	Visite périodique
	08/01/2018	**Avis Favorable**	Visite de contrôle et réception de travaux PC 14 N0033 finale
	03/07/2017	**MED 3 mois**	Visite périodique et réception de travaux PC 14 N0033 phase 5 et 6
	19/12/2016	**Avis Favorable**	Visite de réception de travaux PC 14 N0033 Phase 4
	06/07/2016	**Avis Favorable**	Visite de réception de travaux PC 14 N0033 Phase 2
	24/02/2016	**Avis Favorable**	Visite de réception de travaux PC 14 N0033 Phase 1
	21/03/2014	**MED 6 mois**	Visite périodique
	16/03/2011	**MED**	Visite périodique
	28/09/2009	**Avis Favorable**	Visite de réception de travaux PC 02 J0064
	03/03/2008	**Avis Favorable**	Visite périodique
	17/09/2007	**Avis Favorable**	Visite d'ouverture EHPAD PC 02 J0064
	30/03/2005	**Avis Favorable**	Visite périodique
	19/02/2002	**Avis Favorable**	Visite périodique
	26/09/2001	**Avis Favorable**	Visite de réception de travaux AT 2001
	28/06/2000	**Avis Favorable**	Visite périodique
	13/01/2000	**Avis Favorable**	Visite de réception de travaux AT 99 J0024
	21/09/1999	**Avis Favorable**	Visite de réception Urgences
	31/08/1999	**Avis Favorable**	Visite de réception de travaux radiologie
	15/04/1997	**Avis Favorable**	Visite périodique

	16/02/1996 01/09/1995 24/03/1993 27/04/1987	**Avis Favorable** **MED 4 mois** **MED 6 mois** -	Visite de contrôle Visite périodique Visite périodique Visite de réception de travaux

HISTORIQUE CONSTRUCTION ET TRAVAUX

Date PC initial	Inconnu	-	-
Descriptif des travaux	Construction du bâtiment		

Autres travaux	1989	**SCD le 17/10/1989**	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Construction d'une unité de soins palliatifs		

Autres travaux	PC 084 137 98 J0016	**CCS le 23/07/1998**	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Construction d'une extension sur la partie Est du bâtiment Hôpital		

Autres travaux	DP 1998	**Aucun avis !!!**	-
Descriptif des travaux	Création du service des urgences et de radiologie (Réceptionné le 31/08 et 21/09/1999)		

Autres travaux	AT 084 137 99 J0024	**Avis du SDIS le 07/06/1999**	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Mise en sécurité de la partie maison de retraite et du service médecine (Réceptionne le 23/01/2000)		

Autres travaux	AT 2001	**Avis du SDIS le 06/03/2001**	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Restructuration du service des consultations externes et agrandissement du service de stérilisation (Réceptionne le 26/09/2001)		

Autres travaux	AT 2001	**Avis du SDIS le 20/03/2001**	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Mise aux normes de l'alimentation électrique de l'établissement (Réceptionné le 26/09/2001)		

Autres travaux	PC 084 137 02 J0064	**Avis du SDIS le 25/10/2002**	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Construction de l'EHPAD Frédéric Mistral et restructuration d'une aile de l'hôpital (Réceptionné le 17/09/2007 et le 28/09/2009)		

Autres travaux	PC 084 137 02 J0064 modifié	**CCS le 21/03/2003**	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Construction de l'EHPAD Frédéric Mistral et restructuration d'une aile de l'hôpital avec prise en compte des prescriptions du 1er PC (Réceptionné le 17/09/2007 et le 28/09/2009)		

Autres travaux	PC 084 137 02 J0064 modifié	**Avis du SDIS le 19/01/20006**	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Modification du projet de permis de construire sur la partie maison de retraite (Réceptionné le 17/09/2007 et el 28/09/2009)		

Autres travaux	AT 084 137 12 N0007	**Avis du SDIS le 22/06/2012**	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Réhabilitation du centre hospitalier dans sa partie ancienne (Caduque, remplacé par PC 14 N0033)		

Autres travaux	AT 084 137 13 N0011	Avis du SDIS le 22/06/2012 et CCS le 21/03/2014	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Remplacement de la voie-échelle sur la montée Bel air par une mesure équivalente		

Autres travaux	PC 084 137 14 N0033	Avis du SDIS le 04/02/2015	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Réhabilitation du centre hospitalier dans sa partie ancienne (Réception finale le 08/01/2018)		

Autres travaux	AT 084 137 22 N0003	CCS le 11/05/2022	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Aménagement d'un bureau dans le hall d'accueil de l'EHPAD (Caduque, projet remplacé par AT 23 N0002)		

Autres travaux	AT 084 137 22 N0010	SCD le 07/02/2023	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Implantation d'un scanner dans une zone de bureaux existante, modification de l'entrée de l'hôpital et extension dans le patio (Réception ce jour)		

Autres travaux	AT 084 137 23 N0002	SCD le 10/05/2023	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Aménagement d'un bureau dans le hall d'accueil de l'EHPAD avec demande de dérogation (Réception ce jour)		

Autres travaux	AT 084 137 23 N0006	CIS le 03/07/2023	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Agrandissement de la cuisine au R+1 de l'EHPAD (Réception ce jour)		

Autres travaux	AT 084 137 23 N0007	CIS le 03/07/2023	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Création d'un salon de coiffure au R+2 de l'EHPAD (Non réceptionné)		

Autres travaux	AT 084 137 23 N0004	CIS le 26/07/2023	Avis Favorable
Descriptif des travaux	Transformation de 2 bureaux en un PASA au R+2 de l'EHPAD (Non réceptionné)		

DEROGATIONS ACCORDEES ET MESURES COMPENSATOIRES VALIDEES

Date	Objet de la dérogation	Mesures compensatoires
10/05/2023	Non-respect de l'article CO 24§1 concernant le degré de réaction au feu des parois des locaux situés dans le hall de l'EHPAD	Mise en place d'un désenfumage mécanique pour l'ensemble hall – bureau, mise en place de deux nappes de DI dans les bureaux ouverts en partie haute, isolement des 2 locaux archives (V<50 m³) en locaux à risque moyen

SINISTRES OU DYSFONCTIONNEMENTS CONNUS

AUCUN

VERIFICATIONS TECHNIQUES

(EXPLOITATION)

	Vérificateur	Date	Observations	Levées de réserves
Portes automatiques	COPAS	25/01/24	Aucune	-
Désenfumage	SIEMENS	16/11/23	0	-
Triennal	VERITAS	14/10/22	16	2 non levées (en cours)
Chauffage / Ventilation	SOMEGEC	13/03/24	Aucune	-
Gaz	APAVE	28/03/24	3	2 non levées (en cours)
Installations électriques Eclairage	VERITAS	11/07/23	29	5 non levées

Ascenseurs (X5)		OTIS/APAVE	28/03/24	Aucune	-
Quinquennal		VERITAS	2020	Aucune	-
Appareil de cuisson Puissance > à 20 KW		FCI AERAUTEC	28/03/24 07/12/23	Aucune Aucune	- -
Moyens de secours	Extincteurs	SLMI	22/03/24	Aucune	-
	SSI A Contrat d'entretien	SOCIETE IPSI			
	Dossier d'identité SSI A	Présenté			
	Alarme	SIEMENS	16/11/23	Aucune	-
	Triennal	VERITAS	14/10/22	18	Levées suite au changement du SSI
Installation fixe gaz médicaux		RMI	23/01/24	Aucune	-
Composition du service de sécurité incendie (Jour)		Personnels de sante + service technique (5).			
Composition du service de sécurité incendie (Nuit)		EHPAD : 3 personnes CH : 12 personnes			
Formation du personnel		Annuellement, Formation évacuation horizontale + extincteur + SSI effectuée par SAS DL CONSULTANT(dernière effectuée le 11/04/24)			
Exercice évacuation		Réalisés lors des formations annuelles			
Défense Extérieur Contre l'Incendie		PI N°20 situé à env 20 m entrée principale – Débit : 92 m³/h BI N°146 située à env 130 m entrée principale – Débit : 103 m³/h BI N°1 située à env 180 m entrée principale – Débit : 107 m³/h PI N°19 situé à env 290 m entrée principale – Débit : 120 m³/h			
Plans de secours		En cours suite aux derniers travaux réalisés			
Registre de sécurité		Il a été présenté et signé lors de la visite			
Evacuation des PS H Choix retenu par l'exploitant pour l'évacuation immédiate ou différée des personnes en situation de handicap : solution équivalente conforme au CO-57.					

ESSAIS

Alarme / SSI : essai satisfaisant

Essai 1 : Détection incendie à l'intérieur du SAS technique puis dans la circulation du service d'ergothérapie niveau - 2.
Mise en œuvre automatique de l'AGS dans l'établissement avec alarme restreinte au SSI et sur les TRE.
Mise en œuvre automatique de la fonction compartimentage.
Obs. : Remonté d'information rapide du personnel de santé. Levée de doute non effectuée dans le SAS technique par le personnel du service technique.

Désenfumage : essai satisfaisant

Obs. : Mise en œuvre automatique de la fonction désenfumage dans la circulation.

Dégagement : essai satisfaisant

Eclairage de sécurité : essai non réalisé

OBSERVATIONS

- Sur la gestion administrative :
 - Registre de sécurité bien tenu.
 - Observations non levées dans les rapports de vérifications techniques réglementaires.

- Lors de la visite :
 - Présence de stockage dans la circulation de zone « personne »de l'EHPAD (Cartons, isolants mousse au-dessus d'une armoire, ...)
 - Absence de balisage d'évacuation au niveau de la cour intérieure du patio indiquant au personne de remonter par l'escalier.
 - Présence d'un dispositif de blocage en bas de la porte du sas hall d'entrée/parking de l'EHAPD.
 - Revoir la procédure de levée de doute pour les locaux dont l'accès n'est pas autorisé au personnel soignant.
 - Il est remonté que l'alarme générale sélective n'aurait pas été entendu dans la zone EPAHD.

PRESCRIPTIONS

- Mesures énoncées dans les deniers rapports d'études et visites de réception :

- Mettre à jour les plans du bâtiment et prendre contact avec le service prévision du centre de secours de Vaison-la-Romaine afin de mettre à jour le plan ETARE (Art. MS 42§2 et MS 47). ⇨ En cours
- Mettre en place un sélecteur de fermeture de portes sur les deux double-porte reliant le volume scanner à la circulation (Art. CO 44§4). ⇨ Réalisé
- Lever l'observation du PV de réception technique du SSI concernant la protection au feu de l'ancienne isolation (Art. AM 8). ⇨ Réalisé
- Mettre en place un dispositif de mise à l'arrêt du moteur de désenfumage du hall de l'EHPAD au niveau du SSI (Art. 4.9 de l'IT 246). ⇨ Réalisé
- Rajouter une tête de détection incendie dans la salle de réunion du hall de l'EHPAD (Art. R.143-13 du CCH). ⇨ Réalisé
- Déplacer l'indicateur d'action du local archives, situé au fond de la salle de réunion afin qu'il soit visible depuis l'entrée dans la salle (Art. U 44§1). ⇨ Réalisé
- Garantir la fermeture complète des deux vantaux sur les deux blocs-porte isolant la cuisine de la circulation et de la salle de restauration (Art. GC 9§1 et CO 28§2). ⇨ Réalisé

- Mesures suite à la visite :

1. Lever l'ensemble des observations restantes énoncées sur les différents rapports de vérification réglementaire de l'établissement et fournir au secrétariat de la commission de sécurité l'attestation de réalisation. (Art. GE 6 à GE 10.).

2. Baliser les cheminements pour l'évacuation des personnes de la cour intérieure du patio vers les sorties extérieures de l'établissement (Art. CO-42).

3. Proscrire tout stockage dans les dégagements et les maintenir libres en toutes circonstances permettant ainsi l'évacuation rapide et sûre de l'établissement (Art. CO-35).

4. Supprimer tout dispositif de type targette, arrêt de porte, sur les issues de secours et les portes d'isolement des locaux à risques. (Art. CO-28 ; CO 35 et CO 45).

5. Revoir les procédures et consignes pour l'exploitation de l'alarme restreinte des locaux de l'établissement ayant un accès limité. (Art. MS-66).

6. Vérifier que l'alarme générale sélective fonctionne sans temporisation pour l'ensemble de l'établissement (CH+EHPAD). (Art. U-44).

- Mesures à caractère permanent :

7. Tenir à jour un registre de sécurité comprenant les renseignements suivants (Art. R.143-44 du CCH) :
 - état du personnel chargé du service incendie,

- diverses consignes générales et particulières établies en cas d'incendie,
- dates de divers contrôles et vérifications et observations auxquelles ils ont donné lieu,
- dates des travaux d'aménagement et transformations.

8. Faire vérifier toutes les installations techniques par un organisme agréé ou un technicien compétent selon la périodicité énoncée aux articles GE 6 à GE 10.
9. Solliciter l'avis de la commission de sécurité pour tous travaux, création, aménagement ou modification de l'établissement (Art. L.122-3 et R.122-8 du CCH).

AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE

Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la présente réglementation.

A cet effet, ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation, aux vérifications nécessaires par des organismes ou personnes agréés dans les conditions fixées par arrêté du ministre de l'Intérieur et des ministres intéressés.

Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement.

Il appartient à l'exploitant de remédier au plus tôt aux anomalies constatées. A défaut, sa responsabilité pourrait être engagée (art. R143.34 du CCH).

La commission de sécurité émet un **AVIS FAVORABLE.** Toutefois les mesures susvisées devront être respectées.

Le Président,

